



Blonay, le 30 août 2024

Préavis N° 17-2024 concernant les prestations du mandataire architecte paysagiste dans le cadre du développement du projet d'aménagement du futur parc public « Parc de la Chiésaz », pour un montant de CHF 135'000.- TTC

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 août 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 17-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (53 oui, 9 voix contraires et 7 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 135'000.- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions de tiers.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 août 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli